



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/12/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 21 décembre 2009
D - 20090732

Aujourd'hui Lundi 21 décembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF (*présente jusqu'à 18h55*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 18h*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Emmanuelle CUNY,

Gestion des encaissements MONEO sur les horodateurs, les terminaux de paiement électronique et autres automates de la ville de Bordeaux. Fourniture de cartes à puces Monéo avec ou sans contact et de clés USB. Signature du marché. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, près de 26 000 bordelais utilisent la carte « Bordeaux Ma ville » tant pour régler la restauration scolaire, l'accueil petite enfance, que pour se simplifier les droits d'accès au secteur protégé, à la bibliothèque, à la patinoire, à la piscine, au musée ...

Dotée d'un porte monnaie électronique Monéo cette carte permet aussi le paiement sur les horodateurs, dans les stations de tramway, chez tous les commerçants équipés et sur les automates de distribution.

Sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est la gestion des encaissements Moneo sur les différents points d'acceptation ainsi que la vente de cartes à puce et de clés USB Monéo.

Les principales prestations attendues sont les suivantes :

- Gérer des contrats commerçants Monéo ouverts au nom de la Ville de Bordeaux pour chaque régie municipale
- Mettre à disposition des cartes SAM pour les terminaux de paiements électroniques (20) et les horodateurs (375 environ)
- Télé paramétrer des TPE des régies
- Mettre en œuvre des opérations de télé-collecte et gérer des flux financiers, les commissions Monéo
- Mettre à disposition de cartes Monéo anonymes avec ou sans contact, à l'image de la Ville de Bordeaux, compatible avec la spécification DSI20 version 2.0 pour la zone multi applicative ainsi que des nouveaux supports sans contact tels les clés USB.

- Promouvoir le service auprès de ses clients.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société BNP PARIBAS.

Le marché à bons de commandes sera conclu selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics sans montant minimum ni maximum sur une durée de quatre ans. Il pourra cependant être dénoncé chaque année à sa date anniversaire avec un préavis de 3 mois. A titre indicatif, la dépense globale concernant l'achat de cartes depuis juillet 2007, est de l'ordre de 120 000 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 020 (Administration Générale de la collectivité), articles 60632, 6068, 627

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

